



## Amende pas payé depuis aout

Par **joe2010**, le **16/03/2012** à **01:09**

Bonjour,

j'ai vraiment besoin de quelqu'un qui peut m'aider en fait je suis en séparation avec mon ex et la période quand on était ensemble j'ai eu une amende de 35 euros et elle m'a dit comme quoi elle va la payer (amende je l'ai eue le mois août)

mais avant hier mon ex m'a mis la feuille dans la boîte à lettres l'amende n'était jamais payée et comme ça j'ai jamais donné le courrier alors je ne sais pas si j'ai eu une majoration ou quoi si c'est oui qu'est-ce que je dois faire sinon est-ce que je peux aller la payer franchement je suis perdu  
je vous remercie de m'aider

Par **citoyenalpha**, le **16/03/2012** à **12:44**

Bonjour

Vous n'avez pas payé une amende forfaitaire de 35 euros. Au-delà de 45 jours vous êtes redevable de l'amende forfaitaire majorée, soit 75 euros.

Vous auriez dû payer l'amende et vous faire rembourser par votre ex.

Vérifiez que votre adresse indiquée sur votre carte grise correspond à votre domicile. Sinon pensez à faire le changement de domicile en préfecture.

Dans votre cas, envoyez à l'officier du ministère public (OMP) dont l'adresse est indiquée sur la contravention reçue, une lettre contenant le 1<sup>er</sup> volet, un chèque de 35 euros et une lettre

expliquant le retard du paiement. Gardé une copie de la lettre et du chèque.

Vous serez tenu informé des suites par courrier. A défaut d'accord vous serez contraint de payé l'amende forfaitaire majorée.

Restant à votre disposition

Par **joe2010**, le **16/03/2012** à **14:09**

bonjour

je vous remerci d'avoir répondu a mon probleme je vai faire sa j envoie une lettre et je vous tien au courant merciiii beaucoup